

Ain

# Mineurs non accompagnés: le tribunal tranche à nouveau en faveur des migrants

Face à l'afflux de mineurs non accompagnés (MNA), le Département de l'Ain a suspendu leur accueil depuis le 1<sup>er</sup> décembre et pour une durée de trois mois. L'Asda, une association de soutien aux migrants, vient d'obtenir gain de cause en référé pour deux jeunes. Comme en décembre 2023.

Ils ont employé les mêmes ressorts qu'en fin d'année dernière. Les membres de l'association Aide solidarité envers les demandeurs d'asile de l'Ain (Asda) ont récemment entrepris trois recours individuels au tribunal administratif de Lyon contre le Département pour refus de prise en charge de mineurs non accompagnés.

« Comme le jeune pour lequel une ordonnance favorable avait été rendue en décembre par le tribunal administratif de Lyon, il s'agit de jeunes migrants qui, après évaluation, ont fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Département pour être considérés comme majeurs », explique Jean-Louis Bergez, le juriste bénévole de l'Asda 01.



La maison Saint-Anthelme de Belley est l'un des sites d'accueil des jeunes migrants non accompagnés dans l'Ain. Photo d'illustration Serge Spadiliero

« Une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale »

Dans des conditions d'extrême urgence, le tribunal administratif de Lyon a statué le 22 janvier. « Pour deux d'entre eux, il a considéré que la situa-

tion de jeunes migrants que le Département n'a pas pris en charge, en méconnaissance d'une décision judiciaire qui lui en fait obligation, constitue une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale revêtant, au cas

particulier, une situation d'urgence », analyse ce membre de l'Asda. Le tribunal contraint donc le Département d'assurer l'hébergement et la prise en charge des jeunes. L'Asda souligne par ailleurs que « l'exercice d'un recours contre une dé-

cision qui fait grief est un principe de droit fondamental ».

## Le Département planche sur d'autres solutions

Lors de la première décision de justice en faveur d'un jeune MNA, en décembre 2023, le Département estimait que cette « décision ne changeait pas la réalité de la situation ». Et qu'il prendrait en charge « les mineurs non accompagnés qui se présenteront en fonction des places disponibles dans ses différents dispositifs qui fluctuent selon les mouvements inhérents à la gestion de ces jeunes ». Le Département disait aussi tout mettre en œuvre pour « permettre la sortie des jeunes majeurs en capacité d'autonomie, en partenariat avec Tremplin et nos bailleurs, en leur donnant accès à un logement social de droit commun ». La création d'un « centre de premier accueil » pour mettre à l'abri des jeunes qui arrivent, « le temps de procéder à leur évaluation » était également en projet.

● Julia Beaumet

## tech & fest

**CÉLÉBRER  
LE MEILLEUR  
DE L'INNOVATION,  
ENSEMBLE !**

17 000 M<sup>2</sup> - 6 UNIVERS - 4 SCÈNES

DÉCOUVREZ NOS UNIVERS

tech&solutions

tech&human

tech&fab

tech&planet

tech&you

tech&space

1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION

1 AU 2  
FÉVRIER  
2024

ALPEXPO  
GRENOBLE

**OUVERTURE DES PORTES  
AU GRAND PUBLIC  
LE VENDREDI SOIR  
À PARTIR DE 16H30**



tech-fest.fr